

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 26 (1918)
Heft: 10

Artikel: Notes sur l'histoire du Chablais vaudois
Autor: Meylan-Faure, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-21654>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOTES SUR L'HISTOIRE DU CHABLAIS VAUDOIS

(*Suite*)

II. St-Triphon.

Ce petit village, pittoresquement situé dans la dépression qui sépare les collines de Saint-Triphon et de Charpigny, fait partie de la grande commune d'Ollon. Il est connu surtout pour ses carrières de marbre noir et par sa tour carrée, qui domine le massif rocheux qui sort comme un îlot de la plaine du Rhône. Cette localité fut habitée de très bonne heure ; on y a découvert une station importante de l'âge du bronze avec une fonderie¹. Le plateau du rocher, « la motte », était occupé par des constructions considérables à l'époque romaine, c'était un point important près de la voie qui passait par le Mont Joux menant d'Italie en Gaule et en Germanie. Son nom lui vient d'un saint assez obscur, qui fut martyr en Sicile au IV^e siècle (de Mas Latrie, *Trésor*) et en l'honneur duquel un autel et une chapelle durent être élevés de bonne heure sur ce lieu de passage. On n'en connaît pas d'autre en Occident, sauf l'ancienne chapelle de Chillon (c. de 1274) ; celles de l'Orient grec doivent être rapportées à un homonyme byzantin, croyons-nous. Enfin, on signale un Saint Tryfonius de Bithynie (3^e s.) sur les monnaies de Cattaro (Soret. MD. Gen VIII, p. 62). Cette chapelle s'élevait probablement à l'extrémité nord du rocher près de la tour ; on ne sait quand elle disparut ; plus tard un seigneur de Saint-Triphon, Guillaume de Pontverre, fit élever à côté une cha-

¹ Voir le rapport A. Naef aux archives de l'archéologue cantonal. Malheureusement les fouilles du château n'y sont pas encore relatées.

pelle neuve en l'honneur de la Vierge Marie qui fut consacrée par l'évêque de Sion le 6 mai 1311. (MD. n° 1335). Elle dépendait de l'église de Saint Victor d'Ollon.

Saint-Triphon dut être détruit lors des invasions antérieures au X^e siècle et fut supplanté de bonne heure par Ollon, village prospère qui figure dans les domaines donnés à l'abbaye de Saint-Maurice; elle y établit une *domus* avec chapelle. Saint-Triphon semble du reste avoir été réoccupé assez tôt, peut être par l'abbaye. Je n'ai pu vérifier ce que dit le *Dictionnaire historique* à cet égard, les documents de Saint-Maurice étant restés inédits; je me bornerai à compléter et à rectifier l'histoire de la localité depuis 1232, date à laquelle nous avons un document précieux (MD n° 377). Nous constatons que les comtes de Savoie, qui avaient été avoués de Saint-Maurice, étaient alors propriétaires de la maison de Saint-Triphon avec ses dépendances¹, de droits et d'hommes à Ollon; un acte postérieur de 1326 (ACV A^a 1 n° 5) montre que Saint-Triphon ne dépendait pas du vidomnat d'Ollon, concédé jadis par l'abbaye à un seigneur laïque et racheté à cette date par le comte de Savoie. Vers 1232, le comte Thomas désirant s'assurer le château important de Saillon en Vallais, l'acquit successivement de ses divers propriétaires en leur donnant en échange d'autres propriétés. La famille de Saillon, peut être originaire de Savoie comme plusieurs autres de la contrée, avait acquis une situation assez considérable et fourni en 1203 un évêque de Sion, Guillaume de Saillon (1203-05). Elle formait déjà plusieurs branches qui se partageaient le *castrum* et *mandamentum* de Saillon. Déjà en 1222 (MD n° 298) le 9 janvier

¹ La ruine de Boson du *Dict.* est une mauvaise lecture, il s'agit d'un nom propre de personne.

à Aiguebelle, Aimo de Pontevitreo, qui semble bien avoir été un noble de Saillon (v. plus loin), cède à Thomas, comte de Savoie, tous les droits et hommes qu'il avait à Saillon ¹. En échange, le comte doit lui assigner pour 4000 sols genevois de terres dans le mandement de Pontverre ² ou d'Ugine et lui remet en gage son château d'Ugine. Il est encore question d'une guerre entre Aimon et Jean, peut-être un coseigneur de Saillon. Il m'est impossible d'établir si les seigneurs de Saillon étaient d'abord une branche des Pontverre de Savoie, établis ensuite par le comte à Saillon ou si Aimon ne prend ce titre de Pontverre qu'en suite de cet échange ou d'un mariage; pendant longtemps encore les nobles ont adopté le nom de leurs terres. D'autre part les terres des Saillon semblent avoir été des alleux, ce qui ferait remonter leur origine assez loin. Un autre passage de cet acte est important, il indique un frère cadet ³ qui reparait un peu plus tard et nous pouvons l'identifier grâce à un document de Saint-Maurice publié par M. Corthésy (doc. 1): il n'est autre que Guy de Saillon, époux de Juliane de Bayart, qui, par un acte non daté, antérieur à 1232 (MD n° 378) cède au comte de Savoie « tout ce qu'il avait à Seyllon » et ce dernier lui donne en échange la part qu'il avait reçue à Ormont d'Aymon de Pontverre, sa *maison* de Saint-Triphon et le *castel* et divers hommes cédés à Saint-Triphon

¹ in ture et in sala de Sallum et in toto castro de Salum vel in toto mandamento jam dicti castri... a Bresto (hameau entre Meillerie et St-Gingolph) in antea a lacu Lausanne usque ad montem Jovis et quicquid habet in episcopatu sedunensi.

² Château sur le Fier, à 6 km. d'Annecy.

³ et si frater suus vellet suum jus concambire, debet ei dominus comes cambium dare unum pro alio sine ture et sala et domine de Baiart similiter sine turre et sala... et si nollent cambium facere debent ibi remanere libere.

et Ormont et spécifie ceux de Saillon donnés en échange ¹.

Nous avons vu plus haut qu'une guerre avait eu lieu entre Aymon de Pontverre et un Jean que nous supposons avoir été Jean de Saillon, frère de Pierre et Jaques et parent d'Aymon et Guy susdits. C'est ce que suggère la mention de paix dans un acte daté de 1232 (MD n° 378) ² : pour rétablir la paix entre Thomas, comte de Savoie, et Pierre de Saillon et son frère Jaques, ledit comte Thomas leur a donné la terre d'Aigle et tout ce qu'il possède à Aigle, savoir son champ et sa vigne d'Aigle, le cens, la *promesse* ³ et le fief de Viegi. Puis les bans et les justices et tout ce qu'il peut avoir dans le *poderium* d'Aigle excepté les traî-

¹ partem illam quam habuerat in Auromonte ab Aymone de Pontvero » et en outre « domum suam de Sancto Triphone cum toto edificio et quicquid ad domum pertinet intra castellum et usum quod habet in foresta ad bastiendum castrum et prati sui medietatem atque manoperam de Olono et Bosonem Ruinam et Bosonem de Villier » et d'autres hommes. « Guigo debet ligium hominum comiti et X. libr. maur. de placito pro se et pro parte domine de Bayart cum decesserit ipsa ; post decessum vero domine debet comes assignare Guigoni partem suam in Ormont ».

² « ad bonam pacem et ad bonam concordiam interveniente (l. interveniendam inter) dnum Thomam comitem Sabaudie et Petrum de Sayllion et Jacobum fratrem eius, dñus Thomas comes iam dictus donavit ipsis fratribus terram de Alyo et quicquid habet apud Alyum, vid. campum et vineam suam de Alyo et censum et promissum et feudum de Viegi. Item donavit eis banda et justicias et quicquid habet vel habere debet in poderio de Alyo eis donavit exceptis proditoribus » et se réserve le droit d'appel ; « et excepto feudo militum (les chevaliers d'Aigle) et excepto burgum de Alyo et excepto quod ibi habet mensa de Chyllons et excepto Leissins... pascua communia sunt inter homines Petri et comitis. Item donavit eis dñus comes medietatem prati quod est subter castrum sancti Triphonis illam partem quam non donavit Gigoni de Pontevitreo... et in poderio de Alyo non debet edificari alia forcia nisi forcia ipsorum fratrum. Et nominatim propter hoc quod supra legitur ipse Petrus de Saillons et Jacobus amicabiliter nomine exchangii donaverunt et guerpiverunt dno Thome comiti... castrum de Sailluns cum omnibus pertinenciis totius castri... Item Petrus et Jacobus usagiare debent feudum de Alyo et qualiter debebant de Sailluns versus dnum comitem excepto quod receptum non debent, le *Dict.* a : la Tour d'Aigle (turrin) ; cette leçon serait-elle meilleure que celle de Gremaud ? La rec. de 1333 dit : « domum suam fortem ».

³ Redevance foncière, qui se rencontre à Aigle et Ollon.

tres, et se réserve le droit d'appel. Il excepte aussi le fief des chevaliers (d'Aigle) et le bourg et ce qu'y possède la mense de Chillon et Leysin. Les pâturages seront communs aux hommes de Pierre et à ceux du comte. Il leur donne aussi la moitié de son pré situé sous le *castrum* de Saint-Triphon, soit la moitié qu'il n'a pas donnée à Guy de Pontverre... Dans le *poderium* d'Aigle il ne doit pas se construire d'autre *maison forte* que celle desdits frères. En échange des biens ci-dessus Pierre et Jaques de Saillon donnèrent et remirent amicalement à titre d'échange au comte Thomas le château de Saillon avec ses dépendances... Ils doivent *usager* le fief d'Aigle comme ils le faisaient de celui de Saillon envers le comte, sauf qu'ils ne doivent pas la *reception*.

Malgré les termes doucereux de l'acte, cet échange ne paraît pas avoir été librement consenti par les deux parties, mais quelque peu imposé par le comte. Quoiqu'il en soit, les deux frères acquéraient une situation enviable à Aigle avec leurs droits de justice et le monopole d'une maison forte; nous verrons dans un article subséquent qu'ils jouèrent un certain rôle au service du comte; ils possédaient déjà des biens et des hommes dans la partie supérieure d'Ormont, la *Joria*, qui était en dehors du vidomnat d'Aigle. A noter qu'ici Guy de Saillon est devenu Guy de Pontverre; il doit avoir hérité entre temps de son frère Aymon, dont nous ne trouvons plus de mention; de fait dans l'acte de 1232 cité plus haut il s'intitule aussi Guy de Pontverre, après avoir pris peu auparavant le titre de Guy de Saint-Triphon (MD XXIV, p. 407), quand il chercha à acquérir à Ollon des biens d'Aymon de la Tour.

La famille de Pontverre apparaît en Savoie dès 1160 et jusqu'en Flandre (v. Régeste genevois); elle a plusieurs

représentants depuis 1251, portant les mêmes prénoms que ceux de Saint-Triphon et comme ceux-ci figurèrent à Genève au service du comte de Savoie dès 1280, il est parfois difficile de les distinguer ; on peut admettre que les indications des comptes de Chillon se rapportent aux derniers nommés, cependant je ne trouve pas à caser un Humbert de Pontverre qui reçoit des subsides du comte en 1342-1343. — De même pour Guichard de Pontverre, chanoine de Sion (MD.XXXIII passim) et de Genève (MD. Gen. 9). En 1479, la juridiction de Pontverre appartenait à Claude de Menthon, seigneur de Montrottier ; un Bernard de Menthon est encore coseigneur de Pontverre en 1759 (Bruchet, archives dép. de Savoie, p. 44).

H. MEYLAN-FAURE.

LA FAMILLE LANGIN

La famille Langin est une des plus anciennes du pays vaudois. Il paraît bien probable qu'elle tire son nom d'un village situé tout près de la frontière genevoise, à l'est de Jussy. Les restes d'un manoir, la tour de Langin, y couvrent encore une colline entre les Voirons et le Salève. En 1265 on y cite un nommé *Villelmus de Langin*, de famille seigneuriale. Six ans après c'est *Pierre de Langin* qui est seigneur de cette localité...

Puis bientôt elle se partage en trois branches : l'une, qui resta à Langin, berceau de la famille, où l'on trouve entre autres *Othon* en 1417 ; et en 1441 « riche et puissant » *Louis de Langin* qui, d'après ces qualificatifs, eut une certaine influence et une situation florissante ; en 1460, *Jehan* et *François* sont seigneurs du vallon de Langin : ils relèvent immédiatement du comte de Savoie, sans aucun intermédiaire.